

139/140

# REVUE D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

REVUE TRIMESTRIELLE  
DE L'ASSOCIATION D'ÉCONOMIE  
FINANCIÈRE, N° 139/140  
3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> TRIMESTRES 2020

NUMÉRO  
SPÉCIAL

L'ÉCONOMIE, LA FINANCE  
ET L'ASSURANCE  
APRÈS LA COVID-19

**Risques**  
Les cahiers de l'assurance

# ASSOCIATION D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée le 11 mai 1987 (J.O. du 3 juin 1987)

Siège social : 56, rue de Lille, 75007 Paris.

---

## MEMBRES

---

*Membres* : Agence française de développement, Association française de la gestion financière, Amundi, Autorité des marchés financiers, Autorité des normes comptables, Autorité marocaine du marché des capitaux, Axa, Banque de France, Banque Delubac & Cie, Banque européenne d'investissement, Barclays, BlackRock, BNP Paribas, Bouygues, Bredin Prat, Candriam, Citi, CNP Assurances, Covea, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Deutsche bank, Direction générale du Trésor, Fédération bancaire française, Goldman Sachs Paris Inc. & Cie, Groupe Caisse des Dépôts, HSBC, Idinvest, Kepler Corporate Finance, La Banque Postale, Lazard Frères, Morgan Stanley, Natixis, Paris Europlace, Scor, Société Générale, UniCredit.

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

*Président* : Robert Ophèle, *Président, Autorité des marchés financiers*

*Membres de droit* : Autorité des marchés financiers, Banque de France,  
Direction générale du Trésor, Groupe Caisse des Dépôts.

*Membres administrateurs* : Amundi, Association française de la gestion financière, Axa, Bouygues, Bredin Prat, Covea, Fédération bancaire française, HSBC, La Banque Postale, Morgan Stanley.

*Délégué général de l'Association* : Sylvain de Forges

*Trésorier de l'Association* : Olivier Bailly

---

## CONSEIL D'ORIENTATION

---

*Présidents d'honneur*

Jean-Claude Trichet, Christian Noyer

*Président* : François Villeroy de Galhau, *Gouverneur, Banque de France*

Jean-Pascal Beaufret, *Managing director, Goldman Sachs Paris*

Afif Chelbi, *Président honoraire, Conseil d'analyses économiques tunisien*

Benoît Cœuré, *Member of the Executive Board, Banque centrale européenne*

Ambroise Fayolle, *Vice-Président, Banque européenne d'investissement*

Bernard Gainnier, *Président, PwC France*

Antoine Gosset-Grainville, *Avocat à la Cour, BDGS Associés*

Olivier Guersent, *Directeur général, COMP-UE*

Nezha Hayat, *Présidente, Autorité marocaine du marché des capitaux*

Hans-Helmut Kotz, *CFS, Université Goethe, Francfort*

Eric Lombard, *Directeur général, Groupe Caisse des Dépôts*

Pascal Grangé, *Directeur financier, Bouygues*

Robert Ophèle, *Président, Autorité des marchés financiers*

Alain Papiasse, *Chairman CIB, BNP Paribas*

Olivier Pastré, *Conseiller scientifique REF ; Professeur émérite, Paris 8*

Patricia Plas, *Directrice des Affaires publiques et des Relations institutionnelles, Axa*

Emmanuel Moulin, *Directeur général, Direction générale du Trésor*

Rémy Rioux, *Directeur général, Agence française de développement*

Patrick Soulard, *Directeur général, Unicredit*

Augustin de Romanet, *Président, Paris Europlace*

Jean-Luc Tavernier, *Directeur général, Insee*

Didier Valet, *Vice-Président Industrie, Institut Louis Bachelier*

Claire Waysand, *Directrice générale adjointe, Engie*

*Les membres du Conseil d'administration sont invités à participer au Conseil d'orientation.*

# LES DÉPENSES SOCIALES DANS LA CRISE DE LA COVID-19

*François Ecalle*

*Président de Fipeco (1)*

■ L'impact de la pandémie en cours sur les dépenses sociales est encore très incertain. A titre exploratoire, on peut avancer qu'il sera probablement limité sur les pensions de retraite, certainement très important sur les dépenses d'assurance maladie et peut-être seulement pour une grande part temporaire sur les allocations de chômage. S'agissant des autres prestations, il est encore trop tôt pour se prononcer.

■ *SOCIAL SPENDING AND THE COVID-19 EPIDEMIC*

*The impact of the ongoing pandemic on social spending is still very uncertain. On an exploratory basis, it can be argued that it will probably be limited on retirement pensions, certainly very significant on health insurance expenditure and perhaps only to a large extent temporary on unemployment benefits. With regard to other benefits, it is still too early to say.*

La pandémie et la crise économique mondiale qui a suivi pourraient avoir un impact important sur les prestations sociales, en France comme dans les autres pays, mais il est encore incertain. Il s'agit seulement ici d'alimenter les réflexions. Achevé le 30 septembre 2020, cet article s'appuie notamment sur des « points de situation » mis en ligne par le Conseil d'orientation des retraites (COR) le 11 juin et par l'Unédic le 10 juillet ainsi que sur le rapport de la commission des comptes de la Sécurité sociale du 28 septembre et sur le dossier de presse du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 publié le 29 septembre 2020. Les chiffres cités doivent évidemment être considérés comme de simples ordres de grandeur.

---

## Un impact probablement limité sur les pensions de retraite

---

Alors que la législation est inchangée (donc sans mise en place du système universel de retraite), l'évolution de la masse des pensions de retraite dépend surtout du nombre de retraités, de l'inflation ainsi que des salaires de référence et des taux de remplacement retenus pour liquider la pension des nouveaux retraités.

## ■ Le nombre de retraités

L'épidémie a manifestement beaucoup touché les personnes âgées, mais son impact réel sur la mortalité reste mal connu. Si les décès à l'hôpital sont plutôt bien mesurés, ceux qui ont eu lieu dans les établissements médico-sociaux et les maisons de retraite le sont moins bien et les décès à domicile dus au coronavirus ne sont pas enregistrés.

La meilleure approche pour mesurer l'impact de la pandémie est celle de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), qui a estimé statistiquement la surmortalité due à la Covid-19 par l'écart entre les décès constatés en 2020 et ceux constatés en moyenne au cours des mêmes semaines des années précédentes (2). Sur la base de la surmortalité ainsi estimée par l'Insee le 25 mai dernier (26 800 décès en plus), le COR a calculé que le pourcentage de retraités « disparus » du stock en 2020 est de l'ordre de 0,14 %. Comme ces retraités seraient décédés dans les prochaines années (statistiquement), ce taux diminuerait progressivement pour être seulement de 0,03 % en 2035.

Le 18 septembre, l'Insee n'observait aucune surmortalité en France entre le 1<sup>er</sup> mai et le 7 septembre par rapport à 2019 et une « surmortalité minimale » par rapport à 2018 (+1,0 %). Il notait en outre une baisse de la mortalité dans les tranches d'âge 50-64 ans (-3 %) et plus de 75 ans (-1 %) et une hausse pour la tranche 64 à 75 ans (+3 %) entre le 1<sup>er</sup> mai et le 24 août. Même en cas de deuxième vague aussi meurtrière que la première et même si le report de certains soins entraîne une hausse de la mortalité dans les prochaines années, le pourcentage de retraités « disparus » devrait rester statistiquement très faible au regard des incertitudes habituelles relatives aux prévisions de dépenses des régimes de retraite, en 2020-2021 et a fortiori au cours des années suivantes.

## ■ Le montant des pensions

Le montant des retraites versées chaque année dépend aussi de l'inflation, sur laquelle elles sont

indexées dans les régimes de base. Les économistes sont partagés sur l'impact de la crise actuelle sur l'inflation mais, en tout état de cause, elle joue assez symétriquement sur les prestations et les cotisations et n'a que peu d'effet sur l'équilibre financier des régimes.

En revanche, la crise économique aura un impact sur les pensions à travers les salaires de référence et le taux de remplacement des nouveaux retraités, ce dernier pouvant baisser du fait d'une diminution des durées de cotisation validées. Selon le COR, l'impact de la diminution des salaires de référence devrait être nettement plus important que celui de la réduction des durées validées car les périodes de chômage indemnisé donnent souvent lieu à validation de trimestres de cotisation par le Fonds de solidarité vieillesse (FSV).

Au total, dans un scénario de « retour du PIB à la normale » en 2030 (3), la pension moyenne en euros pourrait être inférieure de 0,8 % en 2025 et de 0,5 % en 2040 à son montant dans le scénario central d'avant-crise. Le montant total des pensions, en euros comme en pourcentage du PIB, pourrait ainsi être à partir de 2030 légèrement inférieur à celui de ce scénario de référence, mais l'écart est dans l'épaisseur du trait compte tenu des incertitudes inhérentes à un tel exercice.

## ■ L'équilibre financier des régimes

Comme les cotisations suivent à peu près l'évolution du PIB à législation constante, les régimes de retraite subiraient d'abord un choc financier temporaire résultant de la baisse des cotisations sur la période 2020-2025, l'effet de la crise sur les pensions étant plus faible. Ensuite, au-delà de 2030, la baisse des pensions en pourcentage du PIB améliorerait les comptes des régimes.

Il s'agit donc d'un choc temporaire qui appelle des mesures de financement temporaires comme la mobilisation des réserves du Fonds de réserve des retraites (30 Md€ au 30 juin 2020) et des régimes complémentaires (60 Md€ pour l'Agirc-Arrco).

Dans un scénario, moins probable mais également présenté par le COR, où la perte de PIB de 2020 (-11 %) n'est pas rattrapée mais où la croissance du PIB au-delà de 2021 est la même que dans les prévisions d'avant la crise, le montant des dépenses de retraite en euros serait de plus en plus faible par rapport au montant prévu avant la crise, parce que les salaires de référence resteraient durablement inférieurs. En pourcentage du PIB, les dépenses seraient néanmoins beaucoup plus élevées que dans le scénario de référence (1 à 2 points de PIB de plus), parce que le PIB serait encore plus faible, alors que les cotisations sont constantes à législation inchangée.

Dans ce cas, les dépenses resteraient durablement supérieures aux recettes et le choc financier serait structurel, ce qui appellerait un jour où l'autre des mesures de redressement, comme l'augmentation du nombre de trimestres requis pour obtenir le taux plein. Une telle mesure ne doit certes pas être mise en œuvre en temps de crise, mais elle a l'avantage à moyen terme d'accroître le PIB potentiel et donc la masse des cotisations.

## Un impact sûrement important sur les dépenses d'assurance maladie

### ■ L'impact en 2020

Dans son rapport de septembre 2020, la commission des comptes de la Sécurité sociale estime à 10,2 Md€ le dépassement de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) inscrit dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020. La croissance des dépenses relevant de l'Ondam serait ainsi de 7,6 %, le plus fort taux enregistré depuis la mise en place de cet outil de gestion en 1997. Le montant du dépassement qui sera finalement constaté sera certainement très différent, mais il est intéressant de voir comment la commission a obtenu ce chiffre de 10 Md€. Il correspond à la somme algébrique de :

- une dotation supplémentaire de 4,8 Md€ à l'établissement public Santé publique France, principalement pour acheter des masques et des matériels médicaux d'urgence ;
- des remboursements supplémentaires aux établissements sanitaires et médicaux sociaux à hauteur de 4,7 Md€ pour financer des primes et des indemnités pour heures supplémentaires au personnel (2,3 Md€), des tests de diagnostic, des achats de matériel, des coûts de réorganisation des services, etc. (2,4 Md€) ;
- une hausse des indemnités journalières de 2,0 Md€, due aux arrêts de travail pour raison de santé mais aussi aux nouvelles indemnités versées aux personnes en incapacité de travailler du fait du confinement (absence de solution pour garder les enfants dans le cas d'activités impossibles à exercer en télétravail, par exemple) ;
- une augmentation à hauteur de 0,5 Md€ de diverses dépenses (prise en charge à 100 % de certaines consultations à distance, prise en charge de certains frais de distribution des masques ou des tests... et annulation de certaines économies prévues dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 comme la baisse du prix de certains médicaments) ;
- un coût de 1,5 Md€ pour les tests diagnostiques effectués dans les laboratoires de biologie médicale en ville ;
- une aide de 1,4 Md€ versée aux professionnels libéraux de santé pour couvrir une partie de leurs frais fixes en cas de baisse significative de leur activité, qui se substitue pour ces personnes aux aides apportées aux travailleurs indépendants par le fonds de solidarité ;
- une diminution de 4,9 Md€ des remboursements de soins de ville, l'assurance maladie ayant observé, par exemple, un quasi-arrêt de l'activité des masseurs-kinésithérapeutes, des chirurgiens-dentistes ou des orthophonistes pendant le confinement, ainsi que des dépenses en faveur des établissements de santé non touchés par la pandémie.

## ■ L'impact au-delà de 2020

Dans un rapport annexé au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2020, le gouvernement prévoyait de fixer l'Ondam à 211 Md€ en 2021.

En supposant une normalisation de la situation sanitaire avant la fin de 2020, le PLFSS pour 2021 suppose que les dépenses supplémentaires dues à la pandémie reviendront à 4 Md€, ce qui correspond à une « provision » pour achat de tests, vaccins, masques... On peut penser qu'il y aura aussi un phénomène de rattrapage en 2021 des remboursements de soins de ville liés aux consultations et aux actes reportés mais il ne semble pas que le PLFSS en tienne compte.

Les décisions prises dans le cadre du « Ségur de la santé » représenteront 10 Md€, si bien que l'Ondam devrait être fixé à 225 Md€, soit une croissance de 4,1 % par rapport à 2020 (216 Md€) et 6,6 % de plus que le montant prévu pour 2021 en septembre 2019 (211 Md€).

Le gouvernement s'est notamment engagé, dans le cadre du Ségur de la santé, à sensiblement revaloriser les rémunérations des personnels, soignants ou non, des hôpitaux et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), en y consacrant 9 Md€ par an (primes et modifications des grilles salariales). Des primes doivent être déjà versées en 2020 pour 1 Md€ et sont intégrées dans les surcoûts indiqués plus haut. Le coût de ces mesures salariales sera de 7 Md€ en 2021 et le coût de 9 Md€ en régime permanent sera atteint en 2023.

Il est également prévu 6 Md€ d'investissements supplémentaires dans le système de santé (hôpitaux et Ehpad). Les conclusions du Ségur de la santé et le dossier de presse du PLFSS pour 2021 mentionnent un montant de 19 Md€, mais il comprend 13 Md€ de reprise de dettes des hôpitaux par l'Etat ou la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), ce qui améliorera leur situation financière mais ne se

traduira pas forcément par autant d'investissements supplémentaires.

Il est probable que, dans une certaine mesure, il ne s'agisse pas de projets d'investissement réellement nouveaux mais de projets déjà engagés et qui pourraient être seulement accélérés. En effet, ces investissements s'inscrivent dans un plan qui a notamment pour objectif de relancer rapidement (en 2021 et 2022) l'activité économique. Or des projets d'investissement réellement nouveaux mettraient de nombreuses années avant que les premiers bons de commande soient envoyés aux entreprises.

On peut néanmoins penser que les investissements hospitaliers augmenteront significativement dans les prochaines années, ce qui entraînera ensuite de nouvelles dépenses de fonctionnement, notamment parce qu'il faudra augmenter les effectifs (15 000 recrutements supplémentaires sont déjà prévus dans les hôpitaux publics). Il ne suffit en effet pas d'installer des lits ; encore faut-il des personnels soignants et non soignants pour qu'ils soient opérationnels.

Des économies sont techniquement possibles et nécessaires dans le système de santé. Dans les hôpitaux, de nombreuses études montrent, par exemple, que le pourcentage d'actes médicaux inutiles est très important (sans doute supérieur à 20 %). Les comparaisons internationales mettent en évidence une proportion plus élevée que dans les autres pays de personnels administratifs. Il n'est cependant pas question d'économies dans le Ségur de la santé et, dans le contexte politique et social français actuel, il est probable qu'elles ne seront pas mises à l'ordre du jour avant longtemps.

Or on ne peut pas compter seulement sur la croissance et la persistance de taux d'intérêt faibles sur une durée infinie pour assurer la soutenabilité des finances publiques. Un jour ou l'autre, il faudra réduire les déficits publics, y compris celui de l'assurance maladie, et une hausse des prélèvements obligatoires n'est pas souhaitable en France car ils sont déjà les plus élevés de l'OCDE.

Il faudra donc réduire des dépenses de remboursement de l'assurance maladie alors qu'il sera politiquement très difficile de réaliser des économies sur les dépenses de santé. La seule solution est alors de réduire les taux de remboursement (le reste à charge des ménages est en France le plus faible de l'Union européenne), mais à condition de ne pas laisser à la charge des ménages modestes des montants incompatibles avec leurs revenus. C'est techniquement possible en instaurant un « bouclier sanitaire » garantissant que le reste à charge annuel ne dépasse pas un certain pourcentage du revenu de chaque ménage <sup>(4)</sup>.

## Un impact peut-être seulement temporaire sur les indemnités de chômage

Selon l'Unédic, les dépenses d'indemnisation du chômage, au sens strict, augmenteraient de 7,3 Md€ en 2020, soit de plus de 20 %, du fait surtout des non-renouvellements de contrats de travail de courte durée. En outre, l'Unédic financerait à hauteur de 10,1 Md€ l'indemnisation du chômage partiel. Comme l'Etat en prend les deux tiers à sa charge, le coût de ce dispositif serait de plus de 30 Md€.

L'augmentation des dépenses d'indemnisation du chômage (y compris partiel) serait donc de plus de 37 Md€ en 2020, soit plus que le montant des allocations versées en 2019 (35 Md€).

Il est fort probable que le dispositif d'indemnisation de l'activité partielle soit prolongé jusqu'à la fin de 2021, avec des taux de remplacement pour les salariés et des taux de remboursement par l'Etat aux entreprises plus faibles qu'en 2020 et éventuellement variables selon les secteurs. Il est néanmoins très difficile d'estimer les dépenses qui en résulteront en 2021. Au-delà de 2021, on peut supposer que l'indemnisation de l'activité partielle redevienne résiduelle, comme avant 2020, et que seules subsisteront les allocations « classiques » de chômage.

Celles-ci augmenteront certainement beaucoup en 2021, car les plans sociaux seront sans doute très nombreux et importants. Les jeunes trouveront difficilement un travail mais ils sont relativement peu souvent indemnisés. Le maintien ou non des réformes engagées avant la crise aurait un impact limité (moins de 0,5 Md€ par an) au regard des incertitudes relatives à l'évolution du chômage.

A partir de 2022, tout dépendra de l'activité économique et de l'évolution de l'emploi et du chômage. Dans un scénario où l'activité et l'emploi retrouvent, plus ou moins vite, le niveau puis la croissance qu'ils auraient eus si la crise n'avait pas eu lieu, l'impact de l'épidémie sur les dépenses d'indemnisation du chômage est seulement temporaire. Dans un scénario où l'emploi retrouve le niveau et la croissance qu'il aurait eus sans crise mais où ce n'est pas le cas du PIB parce que les gains de productivité sont plus faibles, les salaires sont durablement plus faibles, ce qui se traduit à la fois par moins de cotisations et moins de dépenses d'indemnisation.

Celles-ci seront durablement plus élevées si le chômage structurel est plus élevé après la crise, mais on peut espérer que son augmentation sera limitée et qu'il restera dans le même intervalle qu'au cours des trente dernières années (7 à 10 %). Dans ces conditions, il restera un surplus de dépenses d'indemnisation par rapport à ce qui se serait passé sans la crise mais ce surplus sera relativement faible au regard des dépenses supplémentaires de 2020.

La situation financière de l'assurance chômage en 2020 sera affectée non seulement par la hausse de ses dépenses mais aussi par la baisse de ses recettes. Dans son point de situation de juillet dernier, l'Unédic prévoyait un déficit de 26 Md€ en 2020 et une augmentation de son endettement du même ordre, ce qui le porterait à 63 Md€ à la fin de l'année.

Etant donné que ce choc financier est indépendant de la gestion de l'assurance chômage par les partenaires sociaux et qu'il est probablement pour une large part temporaire, il serait normal que l'Etat reprenne la dette correspondante.

## Un impact indéterminé sur les minima sociaux et les allocations familiales et de logement

La commission des comptes de la Sécurité sociale ne met pas en évidence un impact significatif de la crise sur les dépenses de la branche famille de la Sécurité sociale en 2020 à réglementation constante. Elle note seulement que les aides à la garde d'enfants ont diminué pendant la période de confinement et que, en sens inverse, les caisses d'allocations familiales ont accru leurs dépenses d'aide sociale de secours aux plus démunis. Le gouvernement a toutefois décidé une majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire qui relève de 0,5 Md€ les dépenses de la branche famille.

La crise n'a sans doute pas plus affecté en 2020 les dépenses relatives aux allocations de logement, financées désormais par l'Etat, et aux minima sociaux, financés par l'Etat et les collectivités territoriales. La réforme visant à prendre en compte les revenus les plus récents pour accorder les allocations de logement (dite « APL en temps réel ») a été repoussée.

En 2021, les prestations seront revalorisées de seulement 0,1 %, sur la base d'une inflation en 2020 inférieure à ce qui était prévu avant la crise. Le non-renouvellement de la majoration de l'allocation de rentrée scolaire réduira les dépenses de la branche famille mais le retour des gardes d'enfants à une situa-

tion normale les accroîtra. Le nombre de bénéficiaires des prestations augmentera car les revenus de plusieurs catégories de personnes auront diminué et seront passés au-dessous des plafonds : les salariés en contrat court, les travailleurs indépendants, les primo-demandeurs d'emploi qui ne trouveront pas de travail... La commission des comptes de la Sécurité sociale table néanmoins sur une stabilité des dépenses de la branche famille.

Au total, et sous réserve des informations qui figureront dans les annexes non encore publiées au projet de loi de finances concernant les prestations financées par l'Etat, il est surtout encore très difficile d'estimer l'impact de la crise sur les prestations familiales, les allocations de logement et les minima sociaux.

### Notes

1. *Finances publiques et économie.*
2. *En veillant à ce que cet écart ne soit pas dû à d'autres facteurs identifiables comme la répartition par âge de la population ou les épisodes de canicule.*
3. *C'est-à-dire de retour en 2030 du PIB au niveau prévu avant la crise dans le scénario de base du COR puis de croissance du PIB égale à celle de ce scénario (1,3 % par an) au-delà de 2030.*
4. *Voir par exemple la note de François Escalle intitulé « Pourquoi faut-il mettre en place un bouclier sanitaire ? » sur le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr)*

# R E V U E D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

---

## COMITÉ DE RÉDACTION

---

*Présidents d'honneur*

Jacques Delmas-Marsalet

Hélène Ploix

\*\*

Thierry Walrafen, *Directeur de la publication*

Olivier Pastré, *Conseiller scientifique*

Xavier Mahieux, *Responsable éditorial*

Patrick Artus, *Directeur de la recherche et des études, Natixis*

Raphaëlle Bellando, *Professeur, Université d'Orléans*

Christian de Boissieu, *Professeur, Université Paris I*

Jean Boissinot, *Conseiller des gouverneurs, Banque de France*

Pierre Bollon, *Délégué général, Association française de la gestion financière*

Arnaud de Bresson, *Délégué général, Paris Europlace*

Jean-Bernard Chatelain, *Professeur, Université Paris I, GdRE « Monnaie Banque et Finance »*

Jézabel Couppey-Soubeyran, *Maître de conférences, Université Paris I Panthéon Sorbonne*

Claude Diebolt, *Directeur de recherche au CNRS, Université de Strasbourg*

Jean-Louis Fort, *Avocat à la Cour*

Stéphane Gallon, *Directeur de la division études, stratégie et risques, AMF*

Olivier Garnier, *Directeur général des statistiques, des études et de l'international, Banque de France*

Ulrich Hege, *Professeur, Toulouse School of Economics (TSE)*

Pierre Jaillet, *Chercheur associé, IRIS*

Fatos Koc, *Responsable de la gestion de la dette publique, OCDE*

Frédéric Lobez, *Professeur, Université de Lille II, SKEMA*

Catherine Lubochinsky, *Professeur, Université Paris II – Assas*

Sylvie Mathérat, *Groupe de haut niveau de la Commission européenne sur l'Union des marchés de capitaux*

Jean-Paul Pollin, *Professeur, Université d'Orléans*

Philippe Trainar, *Professeur, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)*

Natacha Valla, *Directrice générale adjointe de la politique monétaire, Banque centrale européenne*

38, rue de Ponthieu – 75008 Paris

Tél. : 01 73 44 03 20

Courriel : REF@aef.asso.fr

Site Internet : www.aef.asso.fr

# L'économie, la finance et l'assurance après la Covid-19

## Avant-propos

Les institutions financières françaises face à la crise de la Covid-19

FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU

## Introduction

SYLVAIN DE FORGES, OLIVIER PASTRÉ

## Retour sur l'histoire et perspectives

Histoire des modèles pandémiques

PIERRE-CHARLES PRADIER

Assurance et crises pandémiques

PIERRE MARTIN

L'économie de la peste dans les villes du XVII<sup>e</sup> siècle

PIERRE DOCKÈS

La Covid-19, une chance pour l'Europe ?

PERVENCHE BERÈS

Crise de la Covid-19 : la place de l'assurance

dans le monde d'après

FLORENCE LUSTMAN

Renouveler la gestion de crise

STANLEY MCCHRYSAL

## Les entreprises face à la Covid-19

Assurer l'avenir dans un monde incertain

THOMAS BUBERL

La capacité de réaction des banques dans la crise

de la Covid-19

LORENZO BINI SMAGHI

La gestion ESG, une solution à la crise de la Covid-19 ?

JEAN-JACQUES BARBERIS, MARIE BRIÈRE, SIMON JANIN

Quelques enseignements de l'impact de la Covid-19

sur le secteur de l'assurance

MARIE-DOHA BESANCENOT, CORINNE CIPÌÈRE

L'hôpital public face à la crise de la Covid-19

MIREILLE FAUGÈRE

## L'économie face à la Covid-19

Pour une solution assurantielle aux catastrophes exceptionnelles

FLORENCE LUSTMAN

L'action des assureurs dans la crise de la Covid-19

PATRICK DIXNEUF

Cinq leçons sur l'avenir de l'assurance santé

après la Covid-19

ANDRÉ RENAUDIN

La résilience du secteur de l'assurance dans la crise

de la Covid-19

JÉRÔME JEAN HAEGELI, PATRICK SANER

Le rôle des assureurs crédit dans la crise de la Covid-19

WILFRIED VERSTRAETE

Covid-19 : les banques françaises au service de l'économie

MAYA ATIG

La gestion d'actifs, mobilisation de l'épargne face à la crise de la Covid-19

PIERRE BOLLON, THOMAS VALLI

Le *private equity* face à la crise de la Covid-19

MONIQUE COHEN

De l'intervention publique dans la crise de la Covid-19

DOUGLAS J. ELLIOTT

La pandémie de Covid-19 reflète et aggrave les failles du néolibéralisme

JEAN-PAUL POLLIN

Les dépenses sociales dans la crise de la Covid-19

FRANÇOIS ECALLE

## Macroéconomie et défi climatique

Les défis exceptionnels posés par la crise de la Covid-19

CHRISTIAN DE BOISSIEU

La crise de la Covid-19 dans les pays en développement : quelles conséquences et quelles perspectives ?

REMY RIOUX, ALEXIS BONNEL, HÉLÈNE DJOUFELKIT,

CÉCILE VALADIER

Géopolitique de l'énergie et crise de la Covid-19

PATRICE GEOFFRON, JEAN-MARIE CHEVALIER

Cassandra, le climat et la Covid-19

SYLVIE GOULARD

Le développement durable après la crise de la Covid-19

BERTRAND BADRÉ

Crise de la Covid-19, le retour des reliques barbares

PHILIPPE CHALMIN

Covid-19, la BEI accélère sa transformation

en banque européenne du climat

AMBROISE FAYOLLE

## Politiques macroéconomiques

Endettement des États et crise de la Covid-19

EMMANUEL MOULIN

Endettement des entreprises françaises et crise

de la Covid-19

ROBERT OPHÈLE

L'Europe de la finance dans la crise de la Covid-19

OLIVIER GUERSENT

La réglementation financière peut-elle contrer la crise de la Covid-19 ?

KLAAS KNOT

Les banques centrales pendant et après la pandémie de Covid-19

BENOÎT CCEURÉ

Les innovations des banques centrales dans la crise de la Covid-19

MICHEL AGLIETTA, SABRINA KHANNICHE

La crise de la Covid-19 va-t-elle entraîner un retour de l'inflation ?

PATRICK ARTUS

La pandémie de Covid-19 accélère l'obsolescence des normes comptables

BERTRAND JACQUILLAT

## Conclusion

JEAN-HERVÉ LORENZI, PHILIPPE TRAINAR

## Chronique d'histoire financière

Fermetures d'écoles, épidémies et niveau de scolarité :

une perspective historique basée sur l'épidémie

de poliomyélite en 1916 aux États-Unis

KEITH MEYERS, MELISSA A. THOMASSON

ISBN 978-2-37647-048-9

ISSN 0987-3368

Prix : 50,00 €



9 782376 470489